



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Grille des spécifications des implantations - zone Hb 54-49 - changement de
numéro de note**

La grille des spécifications des implantations jointe en annexe 3 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifiée à son feuillet 12, par le remplacement de la « Note 158 », vis-à-vis les lignes « somme des marges de recul latérales » pour les habitations unifamiliales isolées et bifamiliales isolées, par la « Note 159 » et ce, pour la zone Hb 54-49.

Adopté le 7 mars 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 AVRIL 2005